Sécurité du périmètre et compétitivité économique

LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

Ce que nous ont dit les Canadiens

UN RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS AU SUJET
DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION
ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Canada

CE QUE NOUS ONT DIT LES CANADIENS : UN RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS AU SUJET DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Publié par le gouvernement du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour recevoir des exemplaires supplémentaires de cette publication, veuillez consulter le site Web **www.plandactionfrontalier.gc.ca** ou écrivez à l'adresse suivante :

Services de renseignements
Affaires étrangères et Commerce international Canada
125, promenade Sussex, Ottawa ON K1A 0G2
Téléphone : **1-800-267-8376** (au Canada) ou **613-944-4000**
Courriel : enqserv@international.gc.ca

Le titre anglais se lit comme suit : ***WHAT CANADIANS TOLD US: A REPORT ON CONSULTATIONS ON REGULATORY COOPERATION BETWEEN CANADA AND THE UNITED STATES***

Toute demande de permission pour la reproduction de cette publication en tout ou en partie devrait être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Cette publication est disponible, sur demande, sous d'autres formes.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2011

N° de catalogue : BT22-123/2011F-PDF
ISBN: 978-1-100-97940-3

Imprimé sur du papier recyclé à 50 %.

UN RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS AU SUJET
DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION
ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

TABLE DES MATIÈRES

2
APERÇU

4
PROVENANCE DES COMMENTAIRES

6
COMMENTAIRES REÇUS

12
DÉMARCHE RECOMMANDÉE POUR UN CADRE RÉGLEMENTAIRE

14
EXEMPLES MENTIONNÉS D'HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION

18
MESURES ADOPTÉES – PROCHAINES ÉTAPES

20
ANNEXE 1 – PROPOSITIONS GÉNÉRALES D'HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION

24
ANNEXE 2 – PROPOSITIONS PRÉCISES PAR SECTEUR

32
ANNEXE 3 – ORGANISATIONS QUI ONT FAIT DES PRÉSENTATIONS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION

APERÇU

Le 4 février 2011, le premier ministre Stephen Harper et le président Barack Obama ont annoncé officiellement la création d'un Conseil de coopération en matière de réglementation Canada–États-Unis (CCR) dans le but de simplifier et d'harmoniser l'approche canadienne et américaine en matière de réglementation, autant que possible. Une telle harmonisation permettra de réduire les coûts pour les entreprises et les consommateurs, d'augmenter le commerce et l'investissement, et en fin de compte de créer davantage d'emplois des deux côtés de la frontière. Les citoyens des deux pays méritent des approches plus intelligentes et plus efficaces en matière de réglementation qui amélioreront la compétitivité économique, tout en maintenant des normes élevées à l'égard de la santé et de la sécurité publique et de la protection de l'environnement.

Dans un premier temps, le Canada et les États-Unis créeront un plan d'action conjoint qui cernera des initiatives dans des secteurs d'action prioritaires. Ces initiatives augmenteront la transparence relative à la réglementation ainsi que la coordination à cet égard entre les deux pays.

Afin d'appuyer la création du plan d'action conjoint du CCR, le gouvernement du Canada a invité divers intervenants à formuler des commentaires, notamment les Canadiens, les entreprises et les associations d'industries, les ministères et organismes responsables de la réglementation ainsi que les provinces et les territoires. La rétroaction sollicitée dans le cadre des consultations canadiennes pour le plan d'action du CCR initial était demandée pour le 31 mai 2011. Cependant, les commentaires seront en tout temps acceptés et continueront d'appuyer le travail du CCR. Ce dernier a également tenu compte des commentaires reçus par Affaires étrangères et Commerce international Canada dans le cadre de consultations tenues en mai 2010 portant sur les futurs domaines de coopération en matière de réglementation en Amérique du Nord[1], ainsi que des commentaires pertinents au travail du CCR obtenus au cours de consultations tenues par la Commission sur la réduction de la paperasse[2] et le Groupe de travail par-delà la frontière[3].

Le présent document présente un résumé de la rétroaction reçue à la suite de l'appel pour des consultations du CCR visant à élaborer un plan d'action de la réglementation, et ne reflète pas les points de vue ou la position du gouvernement du Canada.

1. Consultations sur la coopération en matière de réglementation en Amérique du Nord, http://www.international.gc.ca/consultations/apercu-recommendations-summary.aspx?lang=fra&view=d. Le résumé des initiatives de consultations citées se trouve aux liens suivants. Notez que les résultats de ces exercices ne s'inscrivent pas dans le cadre du présent résumé.
2. Commission sur la réduction de la paperasse – Commentaires reçus, http://www.coupezlapaperasse.gc.ca/heard-entendu/heard-entendu-fra.asp.
3. Sécurité du périmètre et compétitivité économique – Groupe de travail par-delà la frontière, http://www.borderactionplan-plandactionfrontalier.gc.ca/psec-scep/consultations-consultations.aspx?lang=fra 3.

PROVENANCE DES COMMENTAIRES

Le processus de consultation a suscité une grande variété de commentaires et de la rétroaction de la part de particuliers, d'entreprises et d'organisations.

Lors de la consultation, le CCR a recueilli des commentaires d'un bout à l'autre du Canada, y compris la rétroaction de la part de simples citoyens, de groupes de réflexion, de sociétés commerciales et d'une vaste gamme d'associations professionnelles et d'industries représentant de nombreux secteurs de l'économie canadienne, dont l'agriculture et l'alimentation, la santé et les produits de consommation, l'énergie, le transport, la fabrication et diverses associations professionnelles intersectorielles. En tout, 170 présentations[4] ont été reçues décrivant les démarches recommandées et les éléments à prendre en considération dans l'orientation du travail et des efforts de coopération conjoints du CCR.

Une liste de toutes les organisations qui ont participé à l'exercice de consultation du CCR se trouve à l'annexe 3. Certaines organisations ont fait plus d'une présentation.

4. Parmi les 170 présentations soumises, certaines, venant directement de particuliers et d'autres portant pertinemment sur le travail effectué par le CCR, nous ont été envoyées par le Groupe de travail par-delà la frontière ou par la Commission sur la réduction de la paperasse. Ne font pas partie du lot, des présentations provenant des provinces et des territoires canadiens, des ministères et organismes fédéraux, ni les nombreuses présentations d'intervenants donnés, à moins qu'elles ne comportent de nouvelles recommandations très différentes des premières recommandations formulées.

COMMENTAIRES REÇUS

Les présentations dans le cadre des consultations ont abordé un vaste éventail de sujets notamment des points d'application ou des effets de grande portée, intersectoriels ainsi que des propositions axées sur l'industrie relativement à des situations ou des questions précises. Le tableau suivant, organisé par secteur, donne un aperçu des secteurs recommandés pour une coopération réglementaire améliorée.

SECTEUR	PRINCIPALES QUESTIONS SOULEVÉES
Agriculture et alimentation	Ce secteur constituait l'un des plus fréquemment cités en ce qui concerne l'harmonisation de la réglementation. L'élaboration d'approches communes quant aux exigences en matière de salubrité des aliments, les approbations de produits biotechnologiques, les produits de protection des récoltes, l'étiquetage, l'emballage et les renseignements sur le contenu des produits, l'accélération de la certification des exportations, la protection de la santé animale et la protection des végétaux, les aliments pour animaux et animaux de compagnie, les médicaments vétérinaires ainsi qu'un dédoublement moindre des activités de vérification des produits sont au nombre des principales questions soulevées par les intervenants.
Transport	Le transport a aussi fréquemment été cité comme un secteur qui bénéficierait d'une harmonisation de la réglementation plus poussée entre le Canada et les États-Unis, particulièrement pour les modes de transport routier, aérien, maritime et ferroviaire. L'harmonisation sur le plan des normes de sécurité des véhicules motorisés (y compris les véhicules électriques et à énergie renouvelable), le mouvement des conteneurs et des remorques vides, le poids et les dimensions des véhicules lourds, les règlements de sécurité maritime, les règlements relatifs à la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent (p. ex., les exigences environnementales et d'émissions, les services de pilotage), les exigences de rapport et les documents exigés pour un navire en vue d'un congé, la vérification des cargaisons et des passagers, les normes de construction des bateaux de plaisance, l'approbation préalable des passagers et les exigences d'expédition des matières dangereuses sont au nombre des questions soulevées.
Produits de santé et de consommation	Des suggestions ont été formulées concernant les façons de réduire le dédoublement des essais, la classification standardisée, l'harmonisation de l'étiquetage, l'utilisation des ressources consacrées à la réglementation dans chaque pays et l'harmonisation des normes de sécurité pour un éventail de produits de consommation et de santé, notamment les produits pharmaceutiques, thérapeutiques et les produits de soins personnels, les jouets, les normes pour les produits d'électricité et de plomberie, les produits chimiques et les produits de télécommunication.
Environnement et énergie	Étant donné que nous partageons le même environnement et qu'il y a un commerce de produits énergétiques important entre les deux pays, il s'agit aussi d'un secteur fréquemment mentionné dans les présentations. L'harmonisation des normes en matière d'émission de gaz à effet de serre des véhicules et des moteurs, les normes d'efficacité énergétique, les processus de gestion des produits chimiques et les procédures d'évaluation environnementale des infrastructures énergétiques transfrontalières ont été au nombre des principales questions soulevées.
Questions à facettes multiples	Plusieurs présentations d'intervenants ont soulevé des questions relatives à la réglementation qui transcendent de nombreux secteurs, comme les nanomatériaux, les exigences des « règles d'origine » en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et les procédures d'évaluation d'établissement de normes et de conformité. De plus, les intervenants ont souligné les éléments à considérer en matière de procédures dans l'élaboration de la réglementation, comme l'importance de quantifier les avantages et les coûts de diverses options liées à la réglementation, assurer une transparence optimale des initiatives réglementaires et la coordination de la cueillette d'information au sein même des gouvernements et entre ceux-ci dans le but de réduire les dédoublements.

Les participants ont également soulevé diverses questions à considérer, comme les changements aux politiques ou aux règlements nationaux et les demandes de financement de projets ou d'initiatives nationaux qui ont été déterminés comme étant hors de la portée du travail du CCR. Le cas échéant, ces questions ont été communiquées aux ministères ou organismes fédéraux pertinents.

RÉTROACTION DES PARTICULIERS

Dans la plupart des cas, les présentations de particuliers ne proposaient pas d'initiatives précises de coopération en matière de réglementation, mais comportaient plutôt des suggestions quant à des thèmes de vaste portée ou d'intérêt général, certains ne traitant même pas de l'harmonisation de la réglementation. Parmi les présentations, 30 d'entre elles concernaient des questions comme la sécurité, la réglementation et l'administration frontalières et l'immigration, qui relèvent du Groupe de travail par-delà la frontière.

Un certain nombre de participants ont exprimé leur appui pour une harmonisation et une coordination accrues entre le Canada et les États-Unis. Certains étaient d'avis que même si la souveraineté est une notion importante et qu'elle doit être maintenue, une coopération accrue avec les États-Unis serait avantageuse sur le plan du commerce et des communications.

Dans un même temps, de nombreux autres participants ont exprimé des réserves quant à l'initiative du CCR. Certaines de ces personnes étaient totalement opposées à toute autre intégration canadienne avec les États-Unis et ont exprimé leurs préoccupations quant à l'érosion perçue de la souveraineté canadienne, des droits et de l'obligation de rendre des comptes au public qui accompagnerait une harmonisation accrue de la réglementation.

Règle générale, les particuliers qui appuient l'harmonisation de la réglementation avec les États-Unis ont exprimé une mise en garde, fondée sur des valeurs et des principes partagés. À cet égard, un certain nombre d'idées communes ont été formulées, notamment :

- les efforts pour réaliser une harmonisation et une coopération plus grandes ne devraient pas se faire aux dépens de la souveraineté canadienne en tant que pays indépendant;
- l'harmonisation ne devrait pas être synonyme d'une adoption automatique par le Canada des règles américaines. Plutôt, l'approche retenue devrait être à l'appui du meilleur intérêt de la population canadienne;
- des initiatives devraient être choisies après un examen attentif des avantages pour les Canadiens, ainsi que des coûts;
- les efforts d'harmonisation et de coopération devraient être conçus pour assurer une protection continue des droits de la personne et des renseignements personnels des Canadiens;
- les efforts devraient favoriser la protection du mode de vie des peuples autochtones;
- les initiatives devraient être entreprises et les mesures devraient être prises de manière claire et transparente, y compris le processus parlementaire établi supposant des consultations pertinentes.

RÉTROACTION DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS

Une rétroaction a également été obtenue des entreprises, des groupes de réflexion et d'un large éventail d'organisations locales et nationales.

Les présentations de l'industrie traduisaient de manière générale un soutien très important à l'égard d'une harmonisation et d'une coopération en matière de réglementation plus grandes entre le Canada et son voisin. Les participants ont souligné l'importance d'établir un régime réglementaire qui appuie une production et une distribution efficaces et efficientes, encourageant la productivité et l'économie canadienne, tout en offrant aux consommateurs des prix plus bas et un meilleur choix de produits, et en maintenant des normes élevées en matière de santé et de sécurité publique.

En toile de fond aux recommandations et au travail du CCR, les organisations ont de manière générale mis l'accent sur l'importance du commerce entre le Canada et les États-Unis et l'intégration des marchés. Certaines organisations ont fait valoir que le commerce entre le Canada et les États-Unis est important pour les deux pays – pas seulement pour le Canada. Une organisation, décrivant les avantages importants qu'une harmonisation améliorée apporterait aux deux pays, a souligné que le premier partenaire commercial pour deux tiers des États américains demeure le Canada.

Les participants ont également souligné la nature globale des marchés qui ne sont plus définis par des frontières nationales, mais constitués de chaînes d'approvisionnement intégrées. Comme l'a signalé plus d'une organisation, le même produit peut traverser une frontière plusieurs fois dans le processus de production avant qu'il soit prêt et offert à la consommation.

Certains participants ont mis l'accent sur le besoin de cadres et de processus efficaces afin de soutenir la capacité de l'industrie à réussir financièrement et à satisfaire les besoins grandissants de ses clients. En décrivant le marché global et complexe des produits de consommation, une organisation a exposé le bien-fondé d'une réglementation canadienne harmonisée avec celle d'autres nations, particulièrement avec celle de notre plus grand partenaire commercial, les États-Unis.

De nombreuses présentations ont souligné le nombre croissant d'exigences réglementaires imposées par différentes organisations des deux côtés de la frontière et invité à une plus grande coordination entre le Canada et les États-Unis. Les organisations ont pointé du doigt les diverses autorités au Canada et aux États-Unis qui exigent tous deux de l'information souvent similaire dans le cadre du processus d'importation et le manque perçu de coordination entre les organismes gouvernementaux.

En dernier lieu, un certain nombre de participants ont déploré l'effet disproportionné que le dédoublement et les inefficacités ont sur les

petites et moyennes entreprises. Ils considèrent la paperasserie excessive et la mauvaise harmonisation des règlements comme étant un obstacle à mener des affaires de l'autre côté de la frontière et, par extension, un obstacle à la croissance.

Dans ses présentations, l'industrie appuyait la notion que des règlements appropriés et efficaces sont nécessaires pour soutenir les objectifs essentiels en matière de santé, de sécurité et de protection du consommateur, et était d'avis que ces objectifs ne devraient pas être sacrifiés dans l'intérêt d'une harmonisation plus grande. Dans toutes les présentations de l'industrie, les participants ont ciblé des secteurs où ils croyaient que l'harmonisation pourrait être réalisée sans pour autant sacrifier la qualité des produits et la protection du consommateur.

DÉMARCHE RECOMMANDÉE POUR UN CADRE RÉGLEMENTAIRE

Même si la plupart des organisations ont formulé des recommandations précises au sujet des possibilités d'harmonisation et de coopération en matière de réglementation au sein de leurs propres secteurs, un grand nombre ont aussi suggéré une démarche qui rendrait le cadre réglementaire plus efficace et efficient.

Voici un résumé de ces recommandations générales de vaste portée obtenues des organisations :

- **Souveraineté** : Tout en travaillant à une harmonisation et une coopération en matière de réglementation accrues, il faut maintenir et respecter la souveraineté des deux nations.
- **Décisions fondées sur la science** : La politique et les règlements devraient reposer sur une prise de décisions fondées sur la science. En l'absence de raisons scientifiques convaincantes pour maintenir les différences, l'harmonisation des règlements devrait être de mise, particulièrement lorsqu'elle pourrait donner lieu à des économies d'argent et améliorer l'accès aux produits.
- **Aller au-delà de l'harmonisation simple** : Compte tenu de l'intégration poussée des divers secteurs et industries du Canada et des États-Unis, l'objectif final doit aller au-delà d'un accord de reconnaissance mutuelle des règlements existants et conduire à la mise en place d'objectifs conjoints, de recherches en collaboration sur les options de réglementation et la collecte des données primaires, et d'examens communs par les pairs de l'élaboration des règlements et du rendement obtenu.
- **Gestion du risque** : Les décisions entourant l'élaboration et l'administration des règlements et l'harmonisation possible doivent reposer sur des évaluations du risque permettant de déterminer le besoin réel d'un règlement ou d'une approche strictement canadienne.
- **Analyse coûts-avantages** : Un grand nombre des participants ont rappelé les coûts importants que peuvent engendrer la réglementation et la mise en application et préconisé l'évaluation des coûts associés à la conformité par rapport au bénéfice attendu. Dans ce contexte, on a mentionné que la justification de certains règlements ou de la nécessité de les différencier des normes américaines ou internationales n'est pas bien expliquée ou convaincante.
- **Dédoublement** : La volonté d'améliorer la coordination et d'éviter les inefficacités dans le cadre d'activités comme la préparation de la paperasse, la collecte et l'évaluation des données, les approbations et les essais a souvent été évoquée dans les présentations.
- **Clarté, uniformité et prévisibilité** : Parmi les éléments importants d'un cadre efficace et efficient, mentionnons le fait de fournir aux entreprises des règles claires et une application uniforme (idéalement des deux côtés de la frontière), produisant ainsi une prévisibilité pour les entreprises qui cherchent à se conformer.
- **Conditions équitables** : Il serait important d'établir des conditions équitables pour les entreprises canadiennes, tant avec leurs contreparties – et les règles qui les régissent – qu'avec les simples citoyens.
- **Programmes pilotes** : Des programmes pilotes ont été suggérés pour mettre à l'essai de nouveaux cadres et processus.

EXEMPLES MENTIONNÉS D'HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION

À l'appui des efforts du CCR pour en arriver à une harmonisation et une coopération accrues, plusieurs présentations comportaient des exemples et des pratiques exemplaires pouvant servir de modèles et inspirer le travail du CCR ou plus généralement jeter des bases sur lesquelles construire.

Deux exemples d'harmonisation de la réglementation de grande portée ont été mentionnés :

- **L'Union européenne (UE)** : Un certain nombre d'organismes de l'UE ont été mis sur pied afin d'orienter les activités des autorités compétentes des 27 États membres visant à fournir de l'information, à aider à l'administration et à appliquer les dispositions de règles communes. Par exemple, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a été mise sur pied récemment pour gérer l'inscription, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques fabriqués, importés et utilisés au sein de l'UE. De plus, l'ECHA fournit aux États membres des conseils et de l'aide scientifiques et techniques relativement aux produits chimiques.

- **L'Australia-New Zealand Trans-Tasman Mutual Recognition Agreement,** décrit comme un modèle centré sur la science de pointe, privilégie la sécurité et permet des approbations plus prévisibles et efficaces. Les participants ont fait remarquer que cet accord préconise une collaboration qui donne l'assurance que les produits créés et approuvés pour la vente dans un pays peuvent aussi être vendus dans d'autres pays, sans de plus amples essais et approbations. Le processus fonctionne apparemment bien pour réduire la complexité et les coûts liés à la réglementation pour les entreprises et les consommateurs, tout en permettant à chaque pays d'instituer une réglementation distincte en fonction de ses propres besoins.

Certains autres exemples de collaboration intergouvernementale ou d'initiatives conjointes relativement à des industries ou à des produits particuliers ont été cités comme exemple du pouvoir du partenariat entre le Canada et les États-Unis sur la scène internationale. Les exemples présentés sont décrits brièvement ci-dessous :

- **Industrie automobile** : Il existe un historique d'intégration de l'industrie automobile, qui a débuté avec le Pacte de l'automobile en 1965, puis qui a évolué en accord de libre-échange Canada–États-Unis, subséquemment l'ALENA. Résultat de cette collaboration et coopération, les véhicules sont aujourd'hui conçus, mis à l'essai et produits au Canada et aux États-Unis pour une utilisation sur le marché nord-américain. L'économie d'échelle réalisée grâce à cette intégration a profité aux fabricants et aux consommateurs.

- **Processus d'examen conjoint des pesticides** : Ce processus d'examen conjoint a émergé du Groupe de travail technique sur les pesticides de l'ALENA. Il a permis aux deux organismes de réglementation de partager les éléments du processus d'examen des pesticides, ouvrant ainsi la voie, pour les producteurs canadiens, à un meilleur accès aux nouvelles technologies, et ce, en même temps que leurs concurrents américains.

- **Projet pilote de Santé Canada** : Ce projet pilote vise à accélérer l'examen des demandes de changements mineurs de fabrication lorsqu'ils ont déjà été approuvés par la U.S. Food and Drug Administration.

- **Conservation** : La Commission mixte internationale, le Parc international de la paix et le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine sont au nombre des exemples de coopération Canada–États-Unis sur la conservation.
- **Coordination des politiques touchant le bassin des Grands Lacs** : Le Traité Canada–États-Unis sur les eaux limitrophes, l'Accord Canada–États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air et l'Entente sur les ressources en eau durable du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent sont autant d'exemples de coordination de politiques.
- **Normes d'émission des véhicules** : La collaboration continue entre les organismes canadiens et américains a permis d'harmoniser les normes d'émission des véhicules.

MESURES ADOPTÉES – PROCHAINES ÉTAPES

Le Canada et les États-Unis ont tous deux consulté le public et divers intervenants dans le but d'obtenir des commentaires en vue de l'élaboration d'un plan d'action conjoint sur la coopération en matière de réglementation. Les consultations des deux côtés de la frontière ont pris fin au printemps 2011.

Depuis, les membres du CCR et les cadres des ministères et organismes chargés de la réglementation se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de déterminer les domaines et les initiatives possibles à inclure dans le plan d'action conjoint. La rétroaction obtenue dans le cadre des consultations a fait l'objet d'un examen minutieux par le Canada et les États-Unis, et a jeté les bases des discussions concernant les initiatives qui pourraient être incluses dans le plan d'action.

Le plan d'action conjoint du CCR est attendu à l'automne 2011.

Le CCR continue de recueillir les commentaires des Canadiens et de tous les intervenants. Les commentaires peuvent être formulés et transmis de diverses façons, entre autres par l'entremise du site Web[5] de la Sécurité du périmètre et compétitivité économique et par courriel à l'adresse suivante : rcc-ccr@tbs-sct.gc.ca.

5. Sécurité du périmètre et compétitivité économique, http://www.borderactionplan-plandactionfrontalier.gc.ca/psec-scep/consultations-consultations.aspx?lang=fra.

ANNEXE

1

Propositions générales d'harmonisation de la réglementation

Bien que les propositions ressortant des présentations dans le cadre des consultations du CCR puissent être regroupées **sous quatre thèmes principaux** (tels que décrits précédemment et en détail à l'annexe 2), les présentations ont aussi ciblé plusieurs autres domaines d'amélioration de l'harmonisation de la réglementation. Vous trouverez ci-après un résumé de ces recommandations.

PROCESSUS ET APPROCHE D'HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION

Approche générale

Dans l'évaluation des priorités, quantifier les bénéfices et les risques potentiels des diverses options afin d'optimiser les réductions de coûts et les gains de croissance économique, tout en continuant d'assurer une bonne protection de la santé et de la sécurité du public.

Recourir à des principes de rationalisation et de cohérence, de mise en œuvre élémentaire et éviter les conséquences non voulues dans l'examen des questions portées à l'attention du CCR.

Veiller à ce que les efforts déployés dans le but d'améliorer l'harmonisation ne créent pas par inadvertance de nouveaux obstacles au commerce pour les industries canadiennes ou soient à l'origine de perturbations dans les marchés intérieurs.

Insister pour que des principes scientifiques généralement reconnus et de l'information fiable étayent la prise de décisions en matière de réglementation.

Veiller à ce que les deux gouvernements fassent preuve de transparence dans l'ébauche des initiatives de politique et de réglementation.

Encourager une plus grande continuité dans l'activité et les approches en matière de réglementation en Amérique du Nord, et accélérer les processus et l'établissement de règles pour qu'elles correspondent au rythme des affaires dans l'économie mondiale.

Entreprendre un examen complet de toutes les exigences non douanières relativement à l'importation et l'exportation entre les pays dans le but d'harmoniser les exigences d'importation et d'exportation et éliminer les exigences dans le cas où il n'y a pas de préoccupations relatives à la santé et la sécurité.

Guichet unique

Harmoniser les règlements et les processus de rapports en matière de réglementation dans tous les organismes et ministères gouvernementaux, y compris la possibilité de présenter des rapports au moyen d'un guichet unique.

Créer des processus d'application à guichet unique avec des approbations subséquentes approuvées par les deux pays.

Mise sur pied de groupes de travail

Créer un groupe de travail industrie-gouvernement afin de discuter des questions qui pourraient se prêter à une harmonisation et une acceptation mutuelle assez rapidement.

Recommander la mise sur pied de groupes de travail qui se concentreraient sur les secteurs clés suivants des deux économies : l'agriculture, le transport, le secteur énergétique et les produits de santé et de consommation.

Établir un comité de cadres dans le but d'assurer la surveillance et la coordination de la mise en œuvre pangouvernementale du plan d'action conjoint.

Échange d'information

Coordonner la cueillette d'information, l'analyse des données et les activités de distribution afin de réduire le dédoublement, améliorer l'efficacité et encourager la coopération à la frontière Canada–États-Unis.

Établir des procédures claires sur la façon dont l'information doit être partagée par les représentants américains.

Assurer les niveaux appropriés de protection de la vie privée, conformément aux lois canadiennes (p. ex. la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* – LPRPDE).

Assurer une protection adéquate des données commercialement sensibles.

Élaborer des normes communes en matière de technologies de l'information sécuritaires.

QUESTIONS HORIZONTALES

Coopération et harmonisation relativement à la nanotechnologie

Faciliter les importations subséquentes d'un même produit une fois que les exigences initiales ont été satisfaites (sans avoir à remplir la même paperasse chaque fois).

Éliminer les exigences en matière d'essai et de certification redondantes pour des produits qui ont déjà fait l'objet d'un examen.

Revoir les règles d'origine de l'ALENA dans le but de faciliter la conformité, particulièrement pour les petites entreprises.

Annuler la réglementation et les frais qui font obstacle aux chaînes d'approvisionnement.

Mandater le Conseil canadien des normes et sa contrepartie américaine pour la création d'un programme d'harmonisation des normes et d'évaluation de la conformité.

Inclure une clause de transparence dans les accords de commerce futurs qui exigeraient qu'une autorité compétente avise toute autre autorité compétente dont les responsabilités ou les travailleurs pourraient être touchés par un accord de reconnaissance mutuelle qui serait négocié ou modifié.

Au Canada, réviser les lignes directrices du Bureau de la concurrence concernant l'utilisation du libellé « Fabriqué au Canada » pour les produits de consommation afin de les harmoniser aux exigences applicables aux produits alimentaires.

AUTRE

Exempter le Canada de la loi américaine *Foreign Account Tax Compliance Act*.

ANNEXE 2

Propositions précises par secteur

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Systèmes de sécurité alimentaire

Élaborer des approches communes en matière d'exigences et de politiques de sécurité alimentaire, en harmonisant les nouveaux règlements et les lignes directrices – particulièrement la mise en œuvre des exigences de la loi américaine *Food Safety Modernization Act*.

Reconnaître mutuellement les systèmes de sécurité alimentaire.

Améliorer l'efficacité des accords d'équivalence des systèmes de sécurité de la viande (p. ex., éliminer ou minimiser la réinspection des produits et des tests microbiens à la frontière).

Accepter les normes et les programmes mis de l'avant par l'industrie qui sont fondés sur des normes internationales (p. ex., Analyse des dangers et maîtrise des points critiques).

Harmoniser les approbations des produits et de la technologie améliorant la sécurité des aliments utilisés dans la transformation (p. ex., les matériaux d'emballage, les mesures antimicrobiennes, les méthodologies et les processus d'essais, la désinfection, les produits chimiques et l'équipement d'entretien).

Biotechnologie

Établir un processus d'examen conjoint ou un accord de reconnaissance mutuelle pour l'approbation des produits biotechnologiques afin de faciliter les approbations synchronisées.

Établir une politique commune pour traiter la présence en faible quantité de produits biotechnologiques qui n'ont pas été approuvés (p. ex., les évaluations de risques harmonisées, l'acceptation de produits contenant la présence en faible quantité de produits biotechnologiques déjà offerts dans le commerce dans l'autre pays).

Rétroactions du secteur agricole

Profitant de l'importante collaboration à ce jour, harmoniser les processus d'approbation et d'exigences en matière de données avant l'entrée sur le marché des produits de protection des récoltes (p. ex., les pesticides, les traitements de semences) afin de faciliter les examens et les évaluations conjoints et améliorer les processus de réévaluation et de réinscription.

Restreindre les écarts concernant les limites maximales de résidus des produits de protection des récoltes.

Modifier le processus entourant les avis d'arrivée de la U.S. Environmental Protection Agency (EPA), afin d'abolir l'exigence d'un préavis pour les produits déjà enregistrés auprès de l'EPA.

Harmoniser le processus d'approbation des médicaments vétérinaires, y compris l'élaboration d'étiquettes comportant des allégations présentant les limites maximales en matière de résidus.

Étiquetage, emballage et contenu des produits

Harmoniser les formats et le contenu de l'étiquetage nutritionnel (p. ex., les définitions de nutrients, les valeurs requises, les apports quotidiens recommandés).

Harmoniser les approches afin de permettre l'inscription requise d'allégations relatives aux effets sur la santé.

Harmoniser les normes d'enrichissement facultatif des aliments.

Élaborer des exigences d'étiquetage uniformes (p. ex., spécifications de la qualité, allégations concernant les méthodes de production, étiquetage indiquant l'index glycémique).

Adopter une approche commune relativement à la nomenclature des coupes de viande.

Éliminer ou modifier les exigences d'étiquetage américaines obligatoires concernant le pays d'origine.

Harmoniser les exigences en matière de format de contenant (aliments pour bébé, aliments en bouteille ou en conserve).

Certification des exportations

Mettre en œuvre des systèmes de certification électroniques complémentaires au Canada et aux États-Unis pour les produits agricoles.

Éliminer l'exigence canadienne pour une approbation vétérinaire des certificats d'exportation pour les produits de viande et de volaille.

Santé animale et protection des végétaux

Convenir d'un zonage relativement aux maladies d'animaux étrangers, avec une plus grande reconnaissance des capacités mutuelles de vérifier l'absence de maladie et de les contrôler.

Harmoniser les exigences en matière de traçabilité des animaux vivants.

Reconnaître mutuellement les inspections phytosanitaires et zoosanitaires.

Harmoniser les règlements et les normes en matière de ravageurs de cultures et de graines de mauvaises herbes, afin de répondre à l'exigence de poursuivre l'identification des éléments visés présents dans le cargo en vrac.

Restaurer ou faciliter l'accès aux marchés pour :

- les petits ruminants canadiens (moutons, chèvres);
- les porcs vivants américains envoyés à des abattoirs au Canada;
- les aliments pour animaux de compagnie contenant du bœuf du Canada.

Harmoniser la formation des camionneurs relativement aux normes de transport du bétail.

Aliments pour animaux et animaux de compagnie

Harmoniser les exigences de produits relatives à l'autorisation de mise en marché des ingrédients et des additifs destinés aux aliments pour animaux, afin de faciliter l'inscription des aliments pour animaux au Canada et aux États-Unis, en particulier ceux contenant des ingrédients à risque élevé.

Harmoniser les définitions concernant des matériaux à risque particuliers afin d'alléger les pressions sur l'approvisionnement des ingrédients des aliments pour animaux de compagnie entre le Canada et les États-Unis.

Réduire les temps de passage à la frontière pour les aliments d'animaux de compagnie en provenance du Canada vers les États-Unis en permettant un prédédouanement et en améliorant les normes de service quant à la délivrance de permis d'importation.

Autre

Ajuster les redevances douanières du U.S. Animal and Plant Health Inspection Service.

Remédier à l'iniquité créée par la *Marine Mammal Protection Act* qui empêche l'accès canadien au marché américain des produits du phoque, alors que les produits de l'Alaska ont libre accès aux marchés américains.

Élaborer un protocole de gestion du commerce agroalimentaire en cas d'urgence (p. ex., une pandémie).

Harmoniser les outils d'atténuation du risque financier pour les transactions commerciales relatives aux produits frais.

Adopter des approches communes quant aux exigences d'expédition des produits en vrac, en levant les exigences d'exemptions ministérielles.

Éliminer le monopole de la Commission canadienne du blé.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Favoriser une collaboration plus étroite en matière de politiques climatiques par :

- une harmonisation des normes relatives aux émissions de gaz à effet de serre pour les véhicules et les moteurs;
- la création d'un vaste accord bilatéral en matière d'énergie et d'environnement;
- l'harmonisation des normes d'efficacité énergétique – p. ex., une approche uniforme pour les exigences de rendement, pour l'évaluation de conformité et pour l'étiquetage des produits électriques et électroniques.

Harmoniser les règlements dans le but de favoriser l'essor des véhicules fonctionnant à l'électricité ou avec toute autre énergie renouvelable.

Harmoniser les processus de gestion des produits chimiques, y compris l'examen, les permis, l'étiquetage, les rapports et les délais de mise en œuvre.

Rationaliser les permis et la construction de nouvelles infrastructures énergétiques transfrontalières – p. ex., un seul régime Canada–États-Unis de permis d'exploitation de pipelines de pétrole et de gaz.

Adopter des approches communes en matière de responsabilité nucléaire, dans l'éventualité de poursuites découlant d'accidents nucléaires.

Éviter les politiques discriminatoires envers des sources de combustible particulières, comme les normes portant sur les combustibles à faible niveau de carbone (pour certains types de pétrole brut) ou les normes sur l'électricité renouvelable (pour les grandes centrales hydroélectriques).

TRANSPORT

Véhicules à moteur

Établir un processus fiable et de longue durée afin d'instituer des règlements en matière de sécurité qui satisfont aux besoins des deux pays, y compris un cadre officiel de coordination des efforts de recherche et de surveillance des progrès.

Mettre en œuvre un ensemble de règles et de règlements communs partout en Amérique du Nord relativement aux normes en matière de sécurité et d'émissions des véhicules.

Harmoniser les exigences en matière d'essai et de certification. Il y a un manque de reconnaissance réciproque à l'égard de la certification.

Harmoniser les mécanismes réglementaires de gestion des produits chimiques dans le secteur de la fabrication des véhicules.

Harmoniser les normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada et les U.S. Federal Motor Vehicle Safety Standards and Regulations.

Travailler de façon concertée à l'élaboration de nouvelles normes et de codes relatifs aux technologies propres pour les véhicules légers et robustes à l'égard du gaz naturel liquéfié, des dispositifs aérodynamiques et des véhicules électriques.

Camionnage

Harmoniser les différentes exigences en matière de sécurité et d'heures de conduite.

Harmoniser les différentes exigences quant au poids et aux dimensions.

Réviser la réglementation concernant les expéditions en transit. Si le transporteur participe à un programme de sécurité de la chaîne d'approvisionnement des douanes, seules les descriptions de cargaison supérieure devraient être requises.

Réviser les lois et les interprétations relatives à l'immigration afin de permettre à un conducteur d'amener des remorques vides sur le territoire d'une autre administration que celle du point de ramassage d'un chargement destiné l'exportation afin d'améliorer l'efficacité.

Réviser les règles proposées concernant l'apnée du sommeil.

Réviser les règles concernant les résidus des conteneurs.

Harmoniser les règlements relatifs à l'utilisation des rétreints sur les remorques de transport.

Transport maritime

Harmoniser les normes de sécurité, environnementales et réglementaires des deux pays.

Harmoniser et rationaliser les exigences et les documents exigés en vue d'un congé pour les navires des deux pays.

Harmoniser les règlements de sécurité maritime canadiens et américains.

Harmoniser les normes de construction de petits bateaux (étiquettes de capacité).

Abolir les redevances douanières qui constituent des obstacles au commerce.

Augmenter le nombre de bateaux brise-glace.

Rationaliser les services de pilotage.

Remédier à des situations où est effectué un balayage double ou aucun balayage des conteneurs océaniques.

Porter attention aux infrastructures des voies maritimes – entretien, technologie et recherche.

Au sujet de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent :

- rationaliser les exigences en matière de rapport pour les expéditions maritimes à l'intérieur de la région des Grands Lacs;
- reconnaître mutuellement les régimes de surveillance réglementaires en ce qui a trait aux bateaux battant pavillon canadien et américain circulant dans les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent;
- harmoniser les exigences environnementales (gestion de l'eau de ballast) et d'émissions dans les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent;
- harmoniser et rationaliser les services de pilotage.

Chercher à obtenir la réciprocité de la carte d'identité des gens de mer.

Harmoniser les normes de construction des bateaux de plaisance (petits bateaux).

Harmoniser les règlements concernant l'eau de ballast et remédier aux normes de gestion des déversements d'eau de ballast mises en œuvre dans l'État de New York.

Harmoniser les règlements sur les émissions des bateaux, en tenant compte des exigences de la flotte.

Transport aérien

Recommander que le Canada et les États-Unis concluent un partenariat officiel concernant NextGEN.

Rationaliser et harmoniser les protocoles en matière de sécurité et de facilitation et harmoniser les règlements concernant la vérification des bagages des passagers.

Rationaliser et automatiser les processus de dédouanement précédant l'enrôlement à la frontière.

Rationaliser les règlements de prédédouanement des passagers, vérifier les listes de surveillance et assurer des contrôles d'immigration à la sortie.

Harmoniser les règlements sur la sécurité du fret.

Matières dangereuses

Harmoniser les exigences quant à l'expédition des matières dangereuses en ce qui concerne les appellations réglementaires, l'emballage et l'étiquetage, y compris la reconnaissance mutuelle des réparations de réservoirs.

Transport ferroviaire

Émissions des locomotives : harmoniser les règlements sur les aérocontaminants des locomotives et les émissions de gaz à effet de serre.

PRODUITS DE SANTÉ ET DE CONSOMMATION

Miser sur les capacités scientifiques canadiennes et américaines en harmonisant les processus de recherche, d'examen et d'approbation afin de réduire les dédoublements.

- Établir des passerelles de soumission électronique conjointes pour les produits pharmaceutiques.
- Établir des accords de fiabilité mutuels pour le partage des analyses scientifiques qui appuient la prise de décisions en matière de réglementation tout en protégeant les secrets commerciaux et les renseignements commerciaux confidentiels.
- Manifester une confiance mutuelle concernant les bonnes pratiques de fabrication dans chaque pays.
- Reconnaître mutuellement les allégations de produits reconnus qui peuvent être prouvées scientifiquement par le fabricant.
- Juger acceptables les produits de santé satisfaisant aux exigences de la U.S. Food and Drug Administration et de Santé Canada.

Standardiser les classifications et les définitions réglementaires des produits de soins thérapeutiques et personnels.

S'harmoniser avec le système de monographie des produits en vente libre américain en tant que référence officielle pour les produits importés de soins personnels et élaborer des monographies communes pour les produits thérapeutiques.

Établir une reconnaissance mutuelle concernant les inspections et la certification.

- Établir une confiance mutuelle sur les bons processus de fabrication de chaque pays et collaborer aux mesures relatives aux exigences de conformité et de mise en application d'un tiers pays afin d'éviter le dédoublement des inspections.

Établir des exigences d'étiquetage uniformes, y compris en ce qui a trait à l'harmonisation :

- des allégations relatives aux effets sur la santé;
- des ingrédients médicinaux;

- de la nomenclature des ingrédients;
- des avertissements et des classifications;
- des pratiques de datage d'expiration;
- de la configuration des numéros de lot.

Standardiser les fermetures d'emballage de sécurité en se fondant sur le risque que présente un produit.

Harmoniser les règlements et les normes de sécurité des jouets avec les normes internationales ou bilatérales, particulièrement en ce qui touche :

- la teneur en plomb;
- la méthodologie d'essai;
- les aimants ou les composants magnétiques;
- les risques mécaniques et électriques;
- l'acoustique;
- l'inflammabilité.

Synchroniser les normes de classification et de communication des risques pour les produits chimiques et les matières dangereuses.

- Harmoniser les règlements relatifs à la classification des risques (y compris les types d'énoncés portant sur les risques qui doivent se trouver sur les étiquettes des produits contrôlés, les symboles de risque et les exigences associées à la communication obligatoire de l'information sur les risques).
- Assurer la synchronisation dans les modifications réglementaires et l'harmonisation des éléments d'étiquetage conformément au U.S. Occupational Safety and Health Administration et au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail au cours de la mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- Standardiser le format de la fiche signalétique de sécurité des matériaux par une reconnaissance officielle du Système d'harmonisation global des fiches signalétiques de sécurité des matériaux.

Coordonner l'établissement de normes en ce qui concerne :

- l'élaboration de normes communes dans des secteurs nouveaux et émergents;
- l'équivalence des normes existantes.

Harmoniser les exemptions relatives aux contrôles liés à l'exportation des produits couverts par l'*International Trade in Arms Regulations* (ITAR) grâce à l'obtention d'une exemption claire dans le cadre de l'ITAR pour une entreprise canadienne qui est enregistrée conformément au Programme des marchandises contrôlées.

Harmoniser les contrôles liés à l'exportation concernant les produits et l'équipement de cryptographie.

Favoriser l'harmonisation de la sécurité des produits, y compris :

- l'harmonisation des exigences obligatoires globales relatives aux incidents;
- la synchronisation de la période de rapports requise;
- l'adoption d'une approche commune relativement aux questions de confidentialité.

Favoriser l'harmonisation partout en Amérique du Nord concernant l'établissement et la gestion de normes et de règlements communs pour les produits d'électricité et de plomberie.

ANNEXE 3

Organisations qui ont fait des présentations dans le cadre de la consultation

Les entreprises ou les associations suivantes ont formulé des commentaires dans le cadre du processus de consultation du CCR ou dans le cadre des consultations du Groupe de travail par-delà la frontière sur les questions pertinentes au travail du CCR :

3M Canada

Alliance canadienne du camionnage

Association canadienne de l'aviation d'affaires

Association canadienne de la distribution de fruits et légumes

Association canadienne de pipelines d'énergie

Association canadienne de produits de consommation spécialisés

Association canadienne des constructeurs de véhicules

Association canadienne des cosmétiques, produits de toilette et parfums, en collaboration avec le U.S. Personal Care Products Council et Mexican Cámara Nacional de la Industria de Productos Cosméticos

Association canadienne des fabricants de gros appareils ménagers

Association canadienne des importateurs et exportateurs

Association canadienne des libertés civiles

Association canadienne du gaz

Association canadienne du jouet, avec la Toy Industry Association Inc.

Association canadienne du médicament générique

Association canadienne du propane

Association de nutrition animale du Canada

Association des administrations portuaires canadiennes

Association des armateurs canadiens

Association des chemins de fer du Canada

Association des comptables généraux accrédités du Canada

Association des industries aérospatiales du Canada

Association des transitaires internationaux du Canada

Association du thé du Canada

Association du transport aérien international

Association nucléaire canadienne

Association of Equipment Manufacturers

Bayer CropScience Canada

Borderpol

Canadian Cattlemen Association

Canadian Manufacturing Coalition

Canadian Oilseed Processors Association

Capilano Rock & Gem

Chambre de commerce du Canada

Chambre de commerce maritime

Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments

Conseil canadien de l'horticulture

Conseil canadien des chefs d'entreprises

Conseil canadien des normes

Conseil canadien des pêches

Conseil canadien du canola

Conseil canadien du commerce de détail

Conseil canadien du porc

Conseil des viandes du Canada, en collaboration avec l'American Meat Institute

Conseil national des lignes aériennes du Canada

Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent

Council of Great Lakes Industries

CropLife Canada

Électro-Fédération Canada

Fabricants de produits alimentaires du Canada

Fédération canadienne de l'agriculture

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Fédération maritime du Canada

Institut canadien de plomberie et de chauffage

Institut Fraser

L'Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada

Le Conference Board du Canada

Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada

Manufacturiers et exportateurs du Canada

National Marine Manufacturers Association

Pacific NorthWest Economic Region

Produits alimentaires et de consommation du Canada

Produits de santé consommateurs du Canada

Public Border Operators Association

Pulse Canada

Société canadienne des courtiers en douane

Société pour la nature et les parcs du Canada

The Wild Bird Trading Company Ltd